COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
Date : 19/12/2025
Point : B60 Doc . : 1292.02

NOTE RECTIFICATIVE AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Objet : **Note d'orientations : « Trajectoire Jeunesse 2026-2029 : une perspective positive façonnée pour et par les jeunes ».**

A. EXPOSE DU DOSSIER

1) Préambule

L'ensemble de la « Trajectoire Jeunesse » proposée dans la présente note place résolument les jeunes au cœur des politiques publiques qui les concernent. Ils ne sont pas que des bénéficiaires, mais des acteurs à part entière du vivre ensemble et de la construction d'une société plus solidaire, inclusive et démocratique. C'est pourquoi, il est indispensable que les différentes thématiques, chantiers et projets déterminés dans cette trajectoire soient en phase avec leurs réalités, leurs aspirations et leurs préoccupations.

Dans cette trajectoire, une attention particulière est portée à la diversité sectorielle, afin que chaque jeune puisse trouver sa place et s'épanouir pleinement, quel que soit son parcours, ses centres d'intérêt ou son environnement de vie.

La transversalité constitue également un levier essentiel de cette trajectoire, en favorisant les synergies entre les enjeux de la société (éducation, santé, tourisme, pouvoirs locaux, médias, enfance, aide à la jeunesse, environnement, vivre ensemble, solidarité, …) pour une approche globale, cohérente et décloisonnée des enjeux jeunesse.

Dans cette perspective, les opérateurs soutenus dans le secteur jeunesse se doivent avec les jeunes de développer des expériences formatrices, innovantes et valorisantes, qui :

- Tiennent comptent de ces réalités tout en conservant une dynamique « pour » et « par » les jeunes ;
- Révèlent leurs talents, renforcent leur estime de soi et les accompagnent vers leur développement personnel ;
- Favorisent leur bien-être et leur capacité à vivre ensemble dans une société plurielle ;
- Les préparent à évoluer dans un monde en constante transformation, marqué par la diversité culturelle et la multiplicité des modes de communication.

Conformément à la Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend moderniser les cadres organisant le secteur de la Jeunesse, dans un esprit de simplification, d'efficacité et d'adaptation aux réalités contemporaines des jeunes.

Cette ambition s'inscrit dans une volonté affirmée de pérenniser les actions du secteur, de lui donner de la lisibilité et de renforcer sa capacité à répondre aux besoins concrets des jeunes dans une société en mutation rapide. Elle s'inscrit également dans un cadre budgétaire constant, qui impose de faire preuve d'efficience, de priorisation et de créativité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les résultats de la consultation quantitative qui sera réalisée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse en 2026 (OEJAJ 2026) auprès des jeunes de 15 à 21 ans fréquentant MJ, OJ, services et mouvements de jeunesse constitueront un socle empirique important. Ils permettront d'objectiver les réalités de participation, les attentes, les freins, les besoins territoriaux et les effets des parcours d'engagement. Ces données viendront étayer et ajuster les actions proposées dans la Trajectoire Jeunesse.

Parallèlement, l'évaluation de la politique d'éducation aux médias (EPEAM), menée par Média Animation et l'UCLouvain pour le CSEM, apportera une analyse actualisée des usages numériques, des compétences médiatiques et des besoins des jeunes. Les enseignements de cette étude viendront compléter la consultation menée par l'OEJAJ et éclaireront les actions prévues dans la Trajectoire Jeunesse, en particulier celles liées aux pratiques numériques, à la prévention de la désinformation et à l'éducation aux médias.

Les orientations proposées dans cette Trajectoire Jeunesse s'inscrivent également dans la continuité des travaux récents du Forum des Jeunes, qui visent une objectivation quantitative des réalités vécues par les jeunes. Les avis du Forum s'appuient principalement sur leurs témoignages directs. S'ils apportent peu de données chiffrées, ces documents offrent en revanche une compréhension fine, qualitative et profondément humaine des besoins tels qu'exprimés par les jeunes eux-mêmes.

Cette politique en faveur de la jeunesse poursuit deux objectifs complémentaires.
À court terme, il s'agit de renforcer la participation des jeunes dans l'action et le débat public, de manière critique, éclairée et argumentée. Ce faisant, amplifier l'appel à être consultés et assurer, ainsi, la remontée des réalités de terrain vers les instances décisionnelles de la société que sont le Gouvernement ou encore le niveau local, permettra aux jeunes de retrouver une totale liberté d'exprimer les préoccupations de la jeunesse.
À moyen terme, cette dynamique doit mener à une responsabilisation et une émancipation accrue de la jeunesse, ainsi qu'un investissement durable des jeunes dans les réflexions sociétales et la construction de l'avenir collectif. Les jeunes ont un droit de parole dans une logique constructive et c'est en ce sens qu'il pourra en être mieux tenu compte dans l'élaboration des lois et règlements de la société.

2) Enjeux et principes directeurs de la « Trajectoire Jeunesse »

Dans le respect des principes de qualité des actions menées par le secteur de la jeunesse et en veillant à offrir aux enfants et aux jeunes des espaces

d'expérimentation sécurisants et bienveillants, la Trajectoire Jeunesse s'inscrit dans la :

Participation et engagement des jeunes
Favoriser la participation active, « par » et « pour » les jeunes, constitue un levier essentiel d'émancipation et de cohésion sociale. Il s'agit de promouvoir leur autonomie, leur sens critique et leur capacité à s'impliquer dans la vie en société, en reconnaissant la valeur éducative et citoyenne de leurs initiatives. Cette dynamique implique de leur donner une place réelle dans les processus de décision, de conception et d'évaluation des politiques qui les concernent mais également d'assurer une visibilité positive de leurs engagements.

Dans le mémorandum *Être Jeune en 2023*, de nombreux jeunes expriment un besoin clair de pouvoir participer à la définition des politiques qui les concernent, au-delà de simples consultations symboliques. L'avis officiel *À l'écoute des jeunes pour une société plus juste et inclusive* (Forum 2024) insiste également sur l'importance de mécanismes de participation qui soient réellement accessibles, compréhensibles et inclusifs, en particulier pour les jeunes issus de milieux précarisés ou minorisés. Ces contributions confirment la nécessité de préserver les espaces de participation, notamment au sein des opérateurs de jeunesse, et d'assurer la prise en compte effective des demandes des jeunes dans la décision publique.

Les enseignements issus de la consultation de l'OEJAJ en 2026 permettront de préciser les formes de participation réellement pratiquées par les jeunes et d'identifier celles qu'ils souhaitent renforcer. Ces résultats orienteront la mise à jour des dispositifs permettant l'implication des jeunes dans les processus de décision.

De même, les résultats de l'étude EPEAM fourniront des données précieuses sur la manière dont les jeunes participent, s'expriment et interagissent dans les environnements numériques. Ces informations permettront de mieux comprendre les formes contemporaines d'engagement, de prise de parole et de citoyenneté médiatique qui complètent les dynamiques de participation observées au sein des OJ, CJ et mouvements de jeunesse.

Transversalité et collaboration intersectorielle
Le jeune ne s'inscrivant pas uniquement dans le seul champ sectoriel, la politique de jeunesse gagne en pertinence lorsqu'elle s'articule avec les champs de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé, de l'Éducation et de l'Éducation aux médias, l'environnement, le développement du sens de l'entreprise, de l'initiative. Cette approche intégrée renforce la continuité des parcours éducatifs et la complémentarité des interventions. Elle favorise la mise en réseau, la mutualisation des ressources et la construction d'actions concertées face à la complexité des besoins des jeunes et de leurs encadrants.
Afin d'assurer la cohérence des travaux et la bonne articulation entre les différentes compétences, la mise en œuvre de cette trajectoire sera appuyée par un dispositif de pilotage transversal coordonné par la compétence jeunesse pour chaque axe. Ce dispositif se déclinera dans chaque fiche-projet opérationnelle à travers :

- Une identification précise des responsabilités respectives des administrations et cabinets impliqués ;
- Un calendrier de travail commun et des étapes de validation partagées ;

- Des réunions de suivis régulières entre les parties prenantes et un monitoring d'avancement des projets.

Concertation sectorielle
La mise en œuvre des actions de la trajectoire jeunesse souhaite s'appuyer sur les avis des acteurs du secteur, des services de l'administration et de l'inspection mais également les avis des acteurs de première ligne et des jeunes eux-mêmes. Cette démarche traduit une volonté de prise en compte des réalités du terrain, valorisant l'expertise de chacun et favorisant une appropriation partagée des réformes qui resteront pilotées par la Ministre de la Jeunesse.

Clarification des rôles et missions des opérateurs de jeunesse
Face à l'évolution des pratiques éducatives et des réalités sociales, il est essentiel d'adapter le cadre d'action des organisations de jeunesse et centres de jeunes dont les décrets datent respectivement de 2009 et 2000. Une redéfinition claire de leurs rôles et missions permettra de mieux distinguer leurs fonctions d'épanouissement, éducatives, formatives et citoyennes. Ils doivent être des acteurs du débat sociétal à part entière pour renforcer leur rôle et reconnaissance institutionnelle en adéquation avec les besoins actuels des jeunes. Ce travail, mené en concertation avec le secteur et les acteurs de terrain, contribuera également à rationaliser les processus pour plus d'efficacité (principe d'only once) et à clarifier certaines notions-clé pour une meilleure compréhension de tous.

Simplification administrative et cohérence de l'action
Pour une gouvernance plus efficiente, il est nécessaire de simplifier les dispositifs décrétaux et réglementaires. Cela permettra aux opérateurs de se recentrer sur leurs missions fondamentales — l'accompagnement, l'animation et la formation des jeunes — plutôt que sur la gestion administrative. Cette simplification vise aussi à renforcer la cohérence des interventions publiques et à repositionner l'administration et l'inspection dans un rôle de soutien et de conseil.

3) Trajectoire Jeunesse 2026-2029

Afin d'assurer la réalisation progressive des objectifs jeunesse fixés dans la Déclaration de Politique Communautaire, la « Trajectoire Jeunesse 2026-2029 » se développe en 4 thématiques prioritaires et 3 chantiers de fond pour la suite de la législature. Chacun étant composé de projets et actions concrètes pour y parvenir.

Tout en maintenant un dialogue avec le secteur, les acteurs de terrain, l'administration et l'inspection, cette trajectoire entend renforcer la cohérence et l'impact des politiques jeunesse à travers une approche transversale, collaborative, positive et définitivement centrée sur les jeunes.
Une planification annuelle des projets a été établie. Elle pourra être adaptée en fonction de l'avancée des projets et des besoins émergents liés à l'actualité tenant compte des avis des secteurs. Dans ce contexte, peu d'actions ont été prévues pour 2028-2029, nous permettant ainsi de répondre à ces réalités.

Les projets évoqués dans cette trajectoire s'inscrivent dans un financement à budget constant de la Jeunesse soit en rationnalisant ou en réallouant différemment des moyens existants, soit en s'inscrivant dans une logique de cofinancement dans la réalisation d'objectifs communs. Afin de rendre cette

intention plus visible, un tableau est repris en annexe de la Trajectoire décrivant les moyens utilisés pour financer chacun des projets évoqués.

Les 4 thématiques prioritaires

Thématique 1 : Valoriser et améliorer la visibilité de l'engagement volontaire des jeunes

L'engagement des jeunes constitue un levier essentiel de développement personnel et collectif. En favorisant leur participation active à la vie sociale, culturelle ou citoyenne, il contribue à renforcer leurs priorités, leurs défis, leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur bien-être. Cet engagement nourrit également la solidarité et la cohésion au sein de la société, en permettant à chacun de se reconnaître comme acteur du bien commun.

Mais au-delà du soutien à ces dynamiques, il est tout aussi crucial de rendre visible ce que les jeunes mettent en œuvre, de valoriser les initiatives positives qu'ils portent et de partager largement leurs réussites. Trop souvent, leurs actions restent dans l'ombre, alors qu'elles témoignent d'une créativité, d'un engagement fort et d'un sens du collectif remarquables.

Soutenir, valoriser et donner de l'écho à l'engagement des jeunes, c'est donc non seulement consolider les fondements d'une citoyenneté vivante, mais aussi renforcer leur reconnaissance sociale, encourager d'autres jeunes à s'impliquer, et construire une société plus inclusive, solidaire et confiante dans sa jeunesse.

Les témoignages recueillis dans le mémorandum du Forum des Jeunes *Être Jeune en 2023* montrent que nombre de jeunes souhaitent que leur engagement — dans les MJ, OJ, collectifs locaux ou projets citoyens — soit reconnu et valorisé. Plusieurs jeunes y soulignent que l'image de la jeunesse dans les médias reste souvent stéréotypée, centrée sur les difficultés plutôt que sur les contributions positives. Le guide *Faire de l'inclusion votre priorité* rappelle quant à lui que la valorisation des parcours doit être inclusive et accessible, afin de ne pas invisibiliser les jeunes les moins représentés. Ces constats appuient la pertinence des actions de visibilité prévues dans cette thématique.

L'étude EPEAM apportera un éclairage sur la manière dont les jeunes sont représentés dans les médias, sur leurs pratiques médiatiques et sur les leviers permettant d'améliorer cette visibilité. Ces données permettront d'alimenter les campagnes de communication prévues dans cette thématique, en veillant à renforcer une image positive, réaliste et cohérente de l'engagement des jeunes.

Les résultats de la consultation de l'OEJAJ 2026 guideront la campagne de visibilité positive en identifiant les formes d'engagement qui ont le plus d'impact selon les jeunes. Ils permettront également d'objectiver les retombées éducatives et citoyennes des parcours au sein des OJ et CJ, nourrissant l'étude prévue en 2027.

Projets prévus :

Projet	Objectifs principaux	Transversalité	Année

Soutenir une **campagne de communication de la Plateforme Francophone du Volontariat** sur l'engagement des jeunes **dans le cadre de l'année internationale du volontariat.**	Visibiliser et valoriser les initiatives issues des actions des jeunes volontaires en CJ et OJ Valoriser les impacts positifs de ces engagements.	/	2026
Interroger **la place et la visibilité des jeunes dans le futur contrat de gestion de la RTBF** et réfléchir à la participation de ceux-ci dans l'élaboration des programmes qui les concernent.	Rendre plus visible et plus positif l'image des jeunes dans les médias et mettre en avant les impacts de leurs engagements. Visibiliser l'impact des OJ et CJ sur le terrain.	Médias Enfance	2026
Réaliser **une étude** via l'OEJAJ portant **sur l'impact du parcours en OJ et en CJ** sur le développement personnel du jeune.	Théoriser et mettre en avant des éléments objectifs qui soutiennent notre argumentaire.	Enfance	2027
Mettre en œuvre **une large campagne de visibilité positive des actions des jeunes**, par et pour le secteur.	Identifier les actions des jeunes, des OJ et des CJ à mettre en avant et les diffuser de manière positive et régulière auprès du terrain et du grand public.	Médias	2026 2027 2028 2029

La question du Service Citoyen, initialement inscrite dans la Déclaration de Politique Communautaire, sera traitée ultérieurement et séparément, une clarification étant nécessaire en raison de la complexité de ce dossier impliquant plusieurs compétences et autorités, faisant suite à la décision de la Cour Constitutionnelle abrogeant la loi sur le Service Citoyen.

Thématique 2 : Outiller les acteurs de terrain sur la santé mentale et le bien-être des jeunes.

La Déclaration de Politique Communautaire souligne que : « *une attention continue doit être faite sur le bien-être [des jeunes] et notamment en termes de santé mentale.* ». Cette priorité s'inscrit dans un contexte où les jeunes sont confrontés à des défis multiples, et où les espaces collectifs, les relations de confiance et les dynamiques de groupe jouent un rôle essentiel dans leur équilibre personnel et leur épanouissement.

Les contributions recueillies par le Forum des Jeunes dans *Être Jeune en 2023* révèlent une préoccupation forte concernant le bien-être, la pression sociale, la charge mentale et les discriminations. Les jeunes interrogés associent largement leur sentiment de sécurité et de bien-être à la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leurs pairs et les adultes qui les accompagnent. Dans le guide *Faire de l'inclusion votre priorité*, l'importance de créer des environnements accueillants, adaptés aux réalités de chacun et exempts de discriminations est également soulignée. Ces observations confortent les orientations de cette thématique, en particulier le renforcement des compétences des encadrants et la promotion de milieux éducatifs soutenants.

Les chiffres évoqués dans "L'état des lieux 2023-2024 de l'Enfance et de la Jeunesse" réalisés par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la

Jeunesse (OEJAJ) évoquent que 37% des jeunes sondés indiquent rencontrer des difficultés d'ordre psychologique. Dans son rapport annuel pour 2024-2025, le Délégué Général des Droits de l'Enfant évoque le même chiffre pour les jeunes de 12 à 18 ans. Cette fragilisation accrue se traduit également par une intensification des troubles psychologiques, puisque 16,3% des jeunes de 10 à 19 ans présentent un trouble psychique avéré. Parmi ceux-ci, 10% d'entre eux tenteront un suicide ou se feront du mal.
Ainsi, le contexte préoccupant révélé par ces données renforce directement la nécessité de faire de la santé mentale des jeunes une priorité structurante de l'action publique.

En complément du Baromètre du bien-être des jeunes, l'étude EPEAM permettra d'identifier les dimensions médiatiques impactant le bien-être, notamment l'exposition à la désinformation, la pression sociale numérique ou les dynamiques relationnelles en ligne. Ces éléments enrichiront les actions de prévention et de formation prévues dans cette thématique.

De la même manière, la consultation de l'OEJAJ 2026 apportera des données inédites sur la perception du bien-être au sein des structures de jeunesse : sentiment d'appartenance, sécurité, soutien reçu, satisfaction. Ces résultats compléteront utilement le Baromètre du bien-être de l'OEJAJ et appuieront la conception des outils de formation et de prévention.

Pour répondre à ces enjeux, il est crucial de mieux outiller les opérateurs du secteur jeunesse afin qu'ils puissent appréhender ces réalités sur le terrain, avec les jeunes, sans pour autant se substituer aux professionnels de la santé mentale. Il s'agit également de renforcer les conditions d'un bien-être durable en soutenant les expériences collectives et en favorisant une meilleure compréhension des besoins des jeunes, tant par les encadrants que par les services de soutien à la santé mentale des jeunes.

Projets prévus :

Projet	Objectifs principaux	Transversalité	Année
Initier des **rencontres sectorielles** entre les encadrants jeunesse et les services spécialisés.	Favoriser une meilleure compréhension mutuelle des réalités de terrain et des dispositifs existants et détecter les zones d'amélioration	Aide à la Jeunesse Enfance Santé	2026
Créer un **outil de référence** transversal rassemblant les services utiles aux jeunes et à leurs encadrants.	Faciliter l'orientation rapide des opérateurs de terrain e des jeunes et améliorer la lisibilité de l'offre. Mettre en avant et valoriser les initiatives et services existant.	Aide à la Jeunesse Enfance Santé	2026
Développer un **projet pilote de formation** des encadrants jeunesse.	Renforcer leurs compétences dans la détection précoce et la gestion des situations de détresse chez les jeunes.	Aide à la Jeunesse Enfance Santé	2026 2027 2028 2029
Organiser une **journée thématique sur le bien-être** et la santé mentale des jeunes.	En collaboration avec l'administration, le Forum des Jeunes et le secteur jeunesse, réunir les opérateurs de terrain et	Aide à la Jeunesse Enfance Santé	2027

	experts autour de services d'aide, d'outils et de bonnes pratiques.		
Intégrer **un module sur le bien-être** et la santé mentale des jeunes **dans le Brevet d'Animateur Centres de Vacances**, la formation d'animateurs en centre de vacances	Former les animateurs au plus proche du terrain à avoir les bons réflexes et une bonne connaissance de l'offre afin d'anticiper et de déminer les situations problématiques rencontrées au plus tôt.	Enfance	2027

Pour cette thématique (comme la suivante) dans le cadre d'une révision des modules de formations du Brevet d'Animateur en Centres de Vacances, il s'agit de réaliser cette révision avec les Commissions d'avis compétentes. Pour rester à budget constant, aucune modification de la charge horaire ne sera réalisée ; uniquement une modification des contenus et de leur priorisation.

En ce qui concerne le projet pilote de formation, l'objectif sera de mettre en place une offre décentralisée de formation en santé mentale. Cette formation devra toucher les différents acteurs de 1e ligne en OJ, CJ et mouvements de jeunesse, permettant de leur apporter 1) une meilleure connaissance des problématiques en santé mentale, 2) les bons réflexes en matière d'écoute, de détection et d'accompagnement, 3) une connaissance accrue des services de prises en charge pour une meilleure réorientation des personnes vers les bons opérateurs.

Si la compétence Jeunesse assurera le lead sur l'opérationnalisation de ces différents projets, il faudra également veiller à faire du lien avec la réforme de la prévention chapeautée par l'Aide à la Jeunesse et actuellement en cours, avec l'intersectorialité de manière générale, ainsi qu'avec le plan Santé Mentale. Ces différents chantiers, travaillés au sein des autres compétences et pour lesquelles la Jeunesse sera partie prenante, seront en capacité d'apporter des éclairages supplémentaires qu'il sera bon d'intégrer dans les différents projets cités ci-dessus. La réforme de la prévention pouvant apporter des bons réflexes en prévention à implémenter par les acteurs de terrain ; là où le plan santé mentale prévoit un axe plus complet d'actions jeunesse.

En abordant la santé mentale, les dimensions de l'EVRAS seront naturellement intégrées. La santé mentale repose sur des facteurs tels que l'estime de soi, la gestion des émotions, la qualité des relations et le respect de soi et des autres. Ces éléments sont au cœur de l'EVRAS, qui vise à développer des compétences relationnelles, affectives et sexuelles favorisant le bien-être global. Parler de santé mentale implique donc de traiter des questions liées à l'identité, au consentement, à la communication et à la prévention des violences, autant de thématiques centrales dans l'EVRAS. Ainsi, une approche globale de la santé mentale ne peut se faire sans prendre en compte ces aspects, car ils contribuent directement à la construction d'un environnement sain et sécurisant pour chacun.

Thématique 3 : Soutenir l'ouverture d'endroits de camps

Depuis la réforme des rythmes scolaires, la situation rencontrée par les camps de mouvements de jeunesse s'est complexifiée avec plus de demandes de camps sur

une même période ; ce qui a accru le manque d'endroits de camp disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.
Dans sa Déclaration de Politique Communautaire, le Gouvernement – en concertation avec les Régions - s'est engagé à soutenir le développement de nouveaux endroits de qualité, notamment au travers « *d'une collaboration accrue avec les écoles, les clubs sportifs, les pouvoirs locaux et les agriculteurs afin de faciliter la détection et la labellisation de nouveaux endroits de camps au bénéfice des enfants et des jeunes animés.* »

Dans les chiffres 2025 transmis par Atouts Camps, 1978 endroits de camps sont nécessaires lors du pic de l'été du 15 au 30 juillet et ce malgré un glissement dans les périodes de fréquentation vers août déjà constatés. Dans ce total, 362 endroits sont labelisés ou publiés sur le site d'Atouts Camps. 714 étant en attente de régularisation pour diverses raisons allant de la conformité à des suivis administratifs. Il est donc important de convertir ces endroits tout en continuant le travail d'ouverture pour près de 900 nouveaux endroits.

A l'issue de l'été 2025, les 4 mouvements de jeunesse citent également la nécessité d'avoir des endroits de taille diversifiés pouvant correspondre à 283 groupes de moins de 20 personnes ou 152 groupes de plus de 150 personnes. À noter également le besoin d'endroits adaptés pour 34 groupes accueillant des personnes en situation de handicap.

Tout en gardant à l'esprit ces problématiques spécifiques liées aux grands et très petits endroits de camp, l'ouverture de tels endroits peut également apporter une réponse aux besoins rencontrés par les autres opérateurs de centres de vacances (plaines et séjours) ou par les acteurs de la jeunesse dans leur recherche de lieux de formation et/ou pour leurs activités régulières.

Projets prévus :

Projet	Objectifs principaux	Transversalité	Année
Pérenniser **les missions de labellisation et d'ouverture d'endroits de camps réalisées par Atouts Camps** sur les prochaines années.	Poursuivre les missions d'ouverture et de décentralisation principalement sur les provinces du Brabant Wallon et du Hainaut. Avec le Tourisme, travailler les conventions et objectifs à atteindre par Atouts Camps.	Tourisme Enfance	2026 2027 2028 2029
Renforcer les **liens d'Atouts Camps avec les acteurs du tourisme social**.	Permettre une meilleure reconnaissance des endroits de camps dans le cadre du développement de l'offre touristique. Encourager les synergies de moyens entre les opérateurs.	Tourisme	2026 2027 2028 2029
Initier des **rencontres et collaborations** avec les écoles, clubs sportifs, pouvoirs locaux, agriculteurs et autres gestionnaires d'infrastructures ou de terrains.	Continuer à sensibiliser aux enjeux et plus-values d'ouvrir leurs espaces pour l'accueil des camps, des plaines et des séjours.	Education Infrastructures scolaires Pouvoirs Locaux Agriculture Sport	2026 2027

	Améliorer l'ouverture de nouveaux endroits de camps.	Enfance	
Relancer **une campagne de visibilité et de sensibilisation** encourageant l'ouverture d'endroits de camps dans les communes et auprès des propriétaires privés	Rendre plus visible cette problématique	Pouvoirs Locaux	2026
Travailler à **l'élaboration d'une nouvelle charte des camps et une grille-conseil** pour déterminer la capacité maximale des bâtiments et plaines.	Améliorer le vivre ensemble sur un territoire lors des camps. Outiller les communes et propriétaires dans une juste capacité des espaces mis à disposition. Favoriser les possibilités de développer des projets sociaux, environnementaux et touristiques/patrimoniaux dans l'ancrage local des camps, au bénéfice de la population locale.	Pouvoirs Locaux	2026 2027
Lancer un **projet de camps et séjours au départ des milieux touristiques** intégrant des actions citoyennes par le jeune.	Développer des projets Win Win où les jeunes pourraient porter un projet de soutien à l'opérateur touristique tout en profitant du cadre de cet opérateur pour son camp ou son séjour.	Tourisme-Wallonie Enfance	2027

Afin de lutter contre la pénurie d'endroits de camps, la continuité du soutien aux missions remplies par l'ASBL Atouts Camp s'avère primordial. En renouvelant sa convention tout en permettant d'y intégrer des objectifs spécifiques en lien avec la Trajectoire, cela permet de renforcer la labélisation, meilleur atout pour garantir un équilibre entre prix et service.

La nouvelle convention pour les années 2026 et 2027 consolidera les objectifs identifiés dans les conventions précédentes à savoir 1) la pérennisation des endroits de camps existants, 2) l'ouverture de nouveaux endroits prioritairement dans le Hainaut et au Brabant wallon, 3) la promotion de la labélisation sur l'ensemble du territoire.
Conformément aux éléments statistiques donnés par Atouts Camps, y sera également intégré une attention particulière à l'ouverture de petits et de gros endroits de camps, indispensables pour coller aux réalités plurielles des différents groupes de mouvements de jeunesse. Un 5e objectif portera sur la réalisation d'une nouvelle cartographie et analyse de la situation de pénurie afin d'identifier au mieux les objectifs des conventions suivantes.

Aucun moyen supplémentaire ne sera envisagé au-delà des montants déjà alloués dans le cadre de la convention en 2026 et 2027.

Une réflexion sera réalisée afin d'envisager l'adaptation de cette convention pour une durée supérieure aux 2 ans actuels.

Conscient que les réponses à apporter dans cette thématique sont multiples sans être totalement à charge d'un secteur plus qu'un autre, il sera intéressant de

travailler les collaborations entre les différentes compétences du Gouvernement et en étroite collaboration avec les fédérations de mouvements de jeunesse. C'est néanmoins la compétence jeunesse qui gardera le pilotage de ces différentes actions ; le Gouvernement chargeant la ministre de la Jeunesse de prendre langue avec les autres compétences ou tout autre opérateur privé ou public.

A noter enfin que les actions de développements de nouveaux endroits de camps dans des territoires nouveaux (décentralisation via Atouts Camps), la création vers de nouveaux opérateurs (à l'intérieur des lieux touristiques) ou encore le travail sur une grille conseil et une nouvelle charte de camps auront un impact positif sur la pression importante vécue par certaines communes au moment des camps. Cela pourra également apaiser les tensions et limiter les règlements trop durs à l'égard des mouvements de jeunesse. D'autres actions concourant à cet objectif de limiter l'application de mesures strictes vers les mouvements de jeunesse seront également entreprises ou maintenues, à l'instar de rencontres avec les bourgmestres et gouverneurs de provinces, l'envoi de courriers de sensibilisation auprès des autorités communales ou encore la réflexion sur une extension de la plateforme de gestion des camps mise en place par la Province du Luxembourg.

Thématique 4 : Sensibiliser à l'éducation aux médias

Dans la Déclaration de Politique communautaire, le Gouvernement s'est engagé à : « *former les générations montantes et les publics plus fragilisés à l'utilisation active et responsable des médias et à la reconnaissance des informations fiables* ». A cet égard, donner la parole aux jeunes sur leur rapport à l'identité numérique, la désinformation ou les réseaux sociaux est déterminant. Cela permet de mieux comprendre leurs usages, leurs préoccupations et leurs besoins, tout en favorisant leur expression citoyenne et leur expertise d'usage. Cette écoute active contribue à construire des politiques plus pertinentes, inclusives et adaptées aux réalités du terrain.

Dans cette thématique, il est également essentiel de capitaliser sur les projets existants en la matière, nombreux et souvent de grande qualité, portés avec créativité et engagement par les jeunes eux-mêmes ou par les opérateurs de terrain. Les valoriser, les rendre visibles et soutenir leur extension à plus large échelle permettrait non seulement de renforcer leur impact, mais aussi d'inspirer d'autres initiatives et de nourrir une dynamique collective. A cet égard, une collaboration avec les médias publics pourrait constituer un levier stratégique pour amplifier la portée de ces actions.

Les jeunes consultés par le Forum dans *Être Jeune en 2023* expriment des besoins croissants en matière de compréhension de l'information, de lutte contre la désinformation et de gestion de leur identité numérique. Nombre d'entre eux témoignent des difficultés liées à la surcharge de contenus, à la pression sociale en ligne ou au manque de repères face aux enjeux médiatiques. L'avis *À l'écoute des jeunes pour une société plus juste et inclusive* met également en évidence l'importance d'outils pédagogiques clairs et accessibles pour renforcer la littératie médiatique. Ces éléments soutiennent pleinement les projets prévus dans cette thématique et l'importance d'un pilotage concerté avec les acteurs spécialisés.

Les résultats de l'étude EPEAM, attendus en 2025-2026, permettront d'affiner la compréhension des usages médiatiques des jeunes, de leurs compétences

critiques, de leurs difficultés et des ressources déjà existantes. Cette base empirique orientera la conception des actions sectorielles et intersectorielles prévues dans cette thématique.

Ici aussi, les données issues de la consultation de l'OEJAJ 2026 permettront d'identifier les usages médiatiques réels des jeunes ainsi que leurs besoins en matière d'éducation aux médias. Elles orienteront la conception des modules de formation des animateurs et du futur projet médiatique à destination du public jeune.

Projets prévus :

Projet	Objectifs principaux	Transversalité	Année
Intégrer **un module sur l'éducation aux médias dans le Brevet d'Animateur Centres de Vacances**, la formation d'animateurs en centre de vacances.	Former les animateurs au plus proche du terrain à avoir les bons réflexes et une bonne connaissance de l'offre afin d'anticiper et de déminer les situations problématiques rencontrées au plus tôt.	Enfance Médias	2027
Mettre en avant **les initiatives d'éducation aux médias existantes et soutenir leur extension** auprès des jeunes et du grand public.	Visibiliser et valoriser les initiatives issues des actions des jeunes volontaires en CJ et OJ sur base de l'utilisation de subventions facultatives. Valoriser les impacts positifs de ces engagements.	Médias	2026 2028
Développer un **projet médiatique d'éducation aux médias** à destination des jeunes et en collaboration avec les médias publics.	Sensibiliser largement les jeunes et le grand public sur cette thématique. Rendre plus visible et plus positif l'image des jeunes dans les médias et mettre en avant les impacts de leurs projets. Visibiliser l'impact des OJ et CJ sur le terrain.	Médias	2026 2028 2029

Une collaboration accrue avec la compétence de l'Education aux Médias sera envisagée pour la mise en place de cette thématique, notamment via le CSEM. Cependant, il sera aussi intéressant de faire du lien avec la compétence de l'Enseignement Supérieur ; les enjeux d'EAM touchant plus largement tous les jeunes.

Bien que ces 4 thématiques constituent le socle de la Trajectoire Jeunesse, nous restons attentifs aux évolutions que pourraient connaître la jeunesse et le secteur, dans un esprit d'adaptation, car il est difficile de prévoir quels seront les enjeux dans trois ans.

Certains axes non-encore travaillés dans le cadre de la Déclaration de Politique Communautaire pourraient également être abordés, plutôt en fin de législature et possiblement jusque 2028-2029. Citons à titre d'exemple, ce qui sera clarifié concernant le Service Citoyen ou encore la Lutte contre les extrêmismes (de gauche et de droite).

En effet, la lutte contre le racisme, la xénophobie ainsi que celle contre les idéologies extrémistes, qu'elles soient de gauche ou de droite, comme toute approche discriminatoire, les incitations à la violence ou à la haine qu'elles soient physiques ou verbales constitue un enjeu important pour la cohésion sociale et la démocratie. Ces dérives doivent pouvoir être combattues de manière proactive, notamment par le développement d'une approche critique auprès des jeunes. Les opérateurs de jeunesse ont ici un rôle à jouer : en favorisant l'éducation à la citoyenneté, la compréhension des valeurs démocratiques et l'esprit critique, ils contribuent à prévenir les discours de haine et de radicalisation. Cette approche éducative, inscrite dans une logique de dialogue et de respect, vise à renforcer la capacité des jeunes, à analyser, questionner et rejeter les idéoloqies discriminatoires ou violentes.

Les 3 chantiers de fond

Parallèlement aux 4 thématiques développées dans la Trajectoire Jeunesse, il est important d'interroger et de mettre à jour les cadres et fonctionnements des opérateurs jeunesse. Ceci permettra de répondre aux enjeux de simplification, de modernisation et d'optimisation présents dans la Déclaration de Politique Communautaire, permettant aux opérateurs de gagner du temps pour réaliser leurs missions premières et imaginer de nouveaux développements.

1e chantier – Mettre en œuvre une simplification administrative

Comme prévu par la Déclaration de Politique Communautaire : « *Pour permettre aux opérateurs jeunesse de se consacrer pleinement aux jeunes, il est crucial de diminuer les charges administratives et ainsi les simplifier. (...) Les appels à projets, circulaires, polyagréments seront revus afin de faciliter la lisibilité des financements et des reconnaissances* ».
A cet égard, l'allègement de la charge administrative et l'optimisation des dispositifs permettra d'aboutir à des politiques plus lisibles et efficaces qui feront gagner du temps à tous, opérateurs comme agents de l'inspection et de l'administration.

Actions prévues :

Actions	**Année**
Revoir les formulaires de demandes d'agréments, de sauts de classe, de changement d'indices, de groupement et de renouvellement des Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes, afin de les rendre plus intuitifs (qui se comprend plus facilement), cohérents (qui est logiques et sans contradiction) et moins redondants (évite de se répéter inutilement).	2026
En concertation avec le SGIC, renforcer un meilleur accompagnement du terrain par les services de l'inspection, regroupemer les dates de dépôts d'agrément et de renouvellements, dissocier les trains de renouvellement pour permettre à l'administration et l'inspection un meilleur cadencement du suivi, instaurer des procédures d'urgences, revoir le polyagrément tel que prévu dans la DPC...	2026
Revoir l'appel à projet « Soutien projets jeunes » et celui lié à l'Education aux médias pour permettre un soutien plus important et qualitatif des projets.	2026 2027

Evaluation par le secteur d'une part et externe (par un organisme indépendant) d'autre part de la mise en œuvre du décret gouvernance en son chapitre sur l'extrait de casier judiciaire.	Mai 2028

Les deux premières actions se feront en concertation avec le secteur mais aussi l'Inspection et l'Administration. Les simplifications partent de constats qu'ils ont eux-mêmes soulevés dans le cadre des consultations, avis et mémorandums sur la simplification administrative en jeunesse. Il s'agit donc de trouver les meilleurs arbitrages possibles afin que les simplifications demandées soient les plus efficaces pour tout le monde.

Dans le cadre de la révision des appels à projets dont notamment et prioritairement « Soutien aux Projets Jeunes », l'objectif est de réduire le nombre de trains et d'arrêter une subvention au marc-le-franc qui ne permet pas de soutenir à 100% les projets.

Grâce à une grille d'évaluation plus étayée et une classification des dossiers, cette révision des appels à projets permettra d'apporter un soutien plus important et qualitatif aux projets retenus. Une attention à la non-récurrence des soutiens vers un même opérateur ou vers un même projet sera intégré dans le futur dispositif. Le comité de sélection sera également réformé et, sur la base des principes de bonne gouvernance, éviter tout risque de conflit d'intérêts.

2e chantier – Travailler les rôles et missions des OJ et CJ au sein des décrets

Comme identifié dans la Déclaration de Politique Communautaire, « *les rôles et missions des Organisations de Jeunesse et des Centres et Maisons de Jeunes seront revus. À cette fin, le Gouvernement entamera une réflexion en concertation avec le secteur sur leurs rôles et missions afin d'offrir de nouvelles perspectives aux jeunes francophones* ».

Cette démarche devra également impliquer les acteurs de première ligne, à savoir les jeunes eux-mêmes et les associations de terrain, afin de garantir que cette révision réponde concrètement aux besoins actuels des jeunes mais aussi aux objectifs de réalité, de liberté et de responsabilité en tenant compte de la finalité première des OJ et des CJ. Notons à titre d'exemple de tenir compte des évolutions sociales, numériques et environnementales qui influencent les pratiques éducatives et les attentes du public jeune et participe à l'évolution progressiste de la société.

Dans ce chantier, il sera aussi bon d'interroger et de redéfinir pour une meilleure clarté les concepts clés entourant les 2 décrets, afin de préciser les attendus et d'assurer une compréhension des objectifs partagés. Notons à titre d'exemples les concepts de : participation, émancipation, activité, CRACS ou encore accueil. D'autres pourraient être ajoutés s'ils soulèvent une compréhension différente entre les acteurs de terrain, l'administration et/ou l'inspection.
Il conviendra d'identifier les moyens qui permettront de s'assurer que les missions restent bien en cohérence avec les attendus définis par les décrets,

dans un cadre clair et compréhensible pour tous. La qualité et la continuité des missions doit être garantie dans le respect de la liberté Il conviendra d'identifier des mécanismes clairs et transparents permettant de vérifier le respect effectif des missions définies par les décrets et d'en assurer la qualité et la continuité. Ces mécanismes devront prévoir les suites appropriées en cas de manquement constaté, dans le respect de la liberté d'action mais également dans le cadre de responsabilisation des opérateurs.

Actions prévues :

Action	Année
Alimenter les réflexions en prenant connaissance et en participant aux travaux menés par l'OEJAJ.	2027
Redéfinir les rôles et missions des opérateurs jeunesse ainsi que les concepts-clefs des décrets (participation, émancipation, activités, CRACS, accueil, etc.).	2027
Travailler les rôles et missions actuels et futurs, afin d'aboutir à une proposition claire et cohérente par rapport aux besoins des jeunes.	2027
Réviser les critères et objectifs d'évaluation des actions, rôles et missions des opérateurs jeunesse.	2027
Réviser et adapter les décrets OJ et CJ mais également les dispositifs particuliers et autres cadres décrétaux associés en cohérence avec les nouvelles missions.	2027

Les résultats de la consultation OEJAJ 2026 constitueront également une base objectivée pour réviser les rôles et missions des OJ et CJ. Ils permettront d'identifier ce que les jeunes perçoivent comme une activité émancipatrice, les freins à l'accès, les besoins non couverts et les évolutions attendues. Avec ces données actuelles et recueillies sur le terrain, nous aurons des éléments objectifs pour retravailler les décrets en partant directement des besoins que les jeunes auront exprimés.

Dans ce chantier, la concertation préalable avec le secteur sera essentielle pour aboutir à de futurs décrets qui soient portés et intégrées par tous. Cela étant, le secteur ne décidera pas seul. Les jeunes eux-mêmes seront consultés et le travail sera réalisé en concertation avec l'inspection et l'administration dans le respect de la méthodologie déterminée au point 4.

Le Gouvernement décidera sur la base des avis ainsi remis par le secteur et par les jeunes.

En 2027, où ce chantier sera réalisé, le Forum des Jeunes fera l'objet d'une évaluation externe. Il sera bon de suivre les résultats de cette évaluation pour voir si des adaptations doivent être opérées ou non.

3e chantier – Interroger la territorialisation des actions

Dans la Déclaration de Politique Communautaire, le Gouvernement a souhaité : « *renforcer la territorialisation des politiques de jeunesse, en soutenant les dynamiques locales et les partenariats entre les opérateurs jeunesse, les communes, les provinces et les autres acteurs du territoire. Cette approche vise à mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes selon les réalités locales, à favoriser la coordination entre les niveaux de pouvoir et à valoriser les initiatives de proximité.* »

Sur la question de la territorialité, l'enjeu premier consiste à cadastrer l'offre existante afin de disposer d'une vision précise de l'offre actuelle. Cette étape permettra d'identifier d'éventuels écarts entre l'offre et les besoins réels des jeunes.
En fonction des résultats observés, les réponses apportées pourront être multiples. Il s'agit donc de proposer la réponse la plus qualitative possible (synergies, développement de l'action territoriale des OJ, CJ ou mouvements de jeunesse...) tout en tenant compte des opérateurs déjà présents sur le territoire et de leurs volontaires. Il est essentiel de veiller à une couverture correcte des besoins, sans pour autant démultiplier les opérateurs si la nécessité n'y est pas. L'objectif final restant de pouvoir assurer que la couverture de l'offre jeunesse soit la plus homogène et la plus complète possible.

Dans leurs recommandations, les jeunes consultés dans *Être Jeune en 2023* soulignent les disparités territoriales en matière d'accès aux loisirs, aux transports, à l'information et aux services de jeunesse. Plusieurs témoignages évoquent les obstacles que représentent le coût, la distance, le manque de structures locales ou la méconnaissance des dispositifs. L'avis *À l'écoute des jeunes pour une société plus juste et inclusive* plaide pour un accès équitable aux services et une réduction des inégalités géographiques. Ces constats appuient l'ambition du chantier relatif à la territorialisation et au futur cadastre, afin de garantir un accès cohérent et équitable aux opportunités.

L'inventaire territorial réalisé en amont de la consultation de l'OEJAJ 2026 et les données de participation recueillies selon les zones géographiques constitueront un point d'appui essentiel au cadastre prévu en 2028.

Actions prévues :

Action	**Année**
Réaliser un cadastre précis des actions menées par les OJ, CJ et mouvements de jeunesse sur l'ensemble du territoire de la FWB pour identifier les zones couvertes et celles moins desservies.	2026
Sur base du cadastre, établir un diagnostic de chaque commune en tenant compte de l'accessibilité réelle des offres (mobilité, coût, adéquation aux besoins) et des données démographiques. L'objectif est de produire une photographie à un instant T de l'offre de loisirs jeunesse, utile pour orienter les décisions.	2027
Agir sur les territoires sous-dotés. Ces actions devront s'inscrire dans les champs d'actions existants mais également de manière différenciée en fonction du diagnostic, dans une logique de bassin.	2028
Encourager la création d'espaces de dialogue territoriaux afin de favoriser la co-construction de projets « pour » et « par » les jeunes, réalisés ou non par les OJ et CJ.	2028

Mieux informer sur les initiatives existantes et les actions menées par les OJ et CJ sur l'ensemble des territoires.	2029

Eléments d'attention

En 2028, un moment clé sera marqué par le renouvellement des agréments pour les organisations de jeunesse et une partie des Centres de Jeunes. Cette échéance confère aux mois qui précèdent une portée hautement préparatoire : ils seront l'occasion de repenser et stabiliser les dispositifs, tout en assurant la continuité des engagements pris dans la Trajectoire Jeunesse.

L'année 2029 prolongera cette dynamique en offrant un cadre propice pour poursuivre les autres réformes légistiques et réglementaires. Cette période sera dédiée à l'accompagnement et la promotion des nouveaux cadres et dispositifs jeunesse. L'objectif est de créer les conditions nécessaires à leur appropriation par les acteurs du secteur.

Durant ces années :

Les fédérations et les services de l'administration seront mobilisés pour adapter leurs outils de communication et d'accompagnement, afin de soutenir les organisations dans la compréhension et l'intégration des changements apportés par les nouveaux décrets.
Des ajustements techniques et opérationnels seront réalisés, sur base des évaluations et des retours du terrain, pour affiner les dispositifs et répondre aux besoins identifiés.

Cette phase ne sera donc pas une simple période de transition, mais une étape active et stratégique, orientée vers l'appropriation des évolutions à venir.

4) Grandes lignes de la méthodologie employée et philosophie de concertation

Chaque projet initié dans le cadre de la Trajectoire Jeunesse intègrera une méthodologie spécifique. Cela étant, certains grands principes se verront appliquer aux projets et chantiers d'ampleur. A savoir :

- Une consultation autant que faire se peut du terrain, des jeunes et des acteurs de 1e ligne.
- Un travail en groupes restreints mais représentatifs du secteur afin de rester opérationnel tout en garantissant une diversité des profils.
- Une structuration par étapes claires qui permet de baliser le processus, anticiper les blocages, acter les avancées et prévoir les procédures de raccourci si nécessaire.
- Des allers-retours constants entre terrain, expertise et validation politique pour permettre le test des actions et les ajustements éventuels.
- Une traçabilité de l'avancée des travaux afin de renforcer la transparence et la coordination entre les acteurs.

Même si tous les acteurs sectoriels ne sont pas présents dans les groupes de travail, la philosophie de cette méthodologie cherche à ce que chacun soit partie

prenante, notamment via des consultations, des appels à candidatures ou des retours collectifs.

La volonté de simplification et d'optimisation est présente, mais elle s'accompagne d'un dialogue constant avec le secteur pour éviter les décisions descendantes ou déconnectées du terrain. A différents moments clés, la parole des acteurs de 1e lignes et des jeunes s'ajoutera à celle-ci afin de reconnaître leur légitimité et leur expertise de terrain.

B. REFERENCES LEGALES

Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse

Arrêté du gouvernement de la communauté française du 27 mai 2009 déterminant les modalités d'application du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse

Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 décembre 2008 déterminant les modalités d'application du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations

Décret du 9 novembre 2023 portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse.

C. IMPACT BUDGETAIRE

La réalisation de la Trajectoire Jeunesse se réalise à budget constant en réallouant certaines subventions facultatives ou d'autres moyens dédiés chaque année à des enjeux spécifiques en Jeunesse (appels à projets, conventions...).
Il n'y a pas de préciput budgétaire.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité de cette intention, un tableau est repris en annexe de la Trajectoire décrivant les mécanismes disponibles pour financer chacun des projets évoqués en cohérence avec les décisions du conclave budgétaire.

D. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES

Avis favorable reçu le 17.11.25.

1. Sur la faisabilité opérationnelle et les ressources

Conscients de l'importance d'un pilotage rigoureux, nous prévoyons de renforcer le dispositif

d'accompagnement (méthodologie, gouvernance, monitoring budgétaire de la trajectoire jeunesse).

2. Sur la nécessité d'un cadastre et d'une analyse préalable des obstacles
Conscients de l'importance de ce type d'analyse, la Trajectoire Jeunesse a été basée sur des recommandations du secteur mais aussi les mémorandums travaillés par l'administration et des constats posés par certaines études (OEJAJ, Forum, CSEM...)

3. Sur l'articulation entre simplification administrative et maîtrise des risques
Nous tenons compte de l'observation et en tiendra compte lors du travail sur ce chantier.

4.Sur l'exécution à budget constant
Nous prenons acte de la remarque relative à l'opportunité de prévoir une trajectoire « à budget constant ». Celle-ci a été inclue dans la note d'orientation.

E. ACCORD DU MINISTRE DU BUDGET

Donné en séance.

F. AVIS DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sans objet

G. TEST GENRE

Sans objet

H. CRITÈRES ET ÉCHÉANCES D'ÉVALUATION DE LA DÉCISION

Sans objet

I. INCIDENCE FONCTION PUBLIQUE ET DIGITALISATION

Sans objet

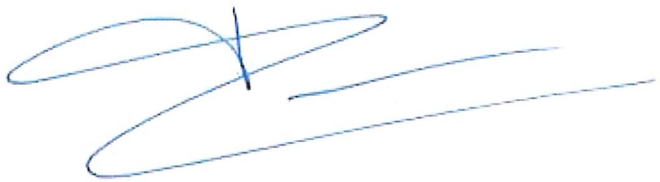
J. PROPOSITION DE DECISION

L'accord de la Ministre du Budget est donné en séance, conformément à l'article 33, § 2, alinéa 2, de l'arrêté du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire.

La note d'orientation constitue la phase de lancement : elle vise à obtenir l'approbation du Gouvernement pour entamer formellement les discussions avec les partenaires.

Le Gouvernement de la Communauté française prend acte de la présente note.

Il charge la Ministre de la Jeunesse de sa mise en œuvre.



Valérie LESCRENIER